

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2010

Nombre conseillers en exercice	: 47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	2 septembre 2010
Nombre conseillers présents	: 40		
dont : conseillers titulaires	: 34	Date de l'affichage du procès-verbal	15 septembre 2010
conseillers suppléants	: 6		

L'an deux mil dix, le neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient Présents : Mmes-MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, CANDONI Pierre, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, DESPREZ Thierry, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, SCALLE Gilbert, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, CHOLOT Guy, D'HULST Francis, PILLET Denis, VOISIN René, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, LAUNEY Stéphane, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean.

Membres suppléants : MM. LEBLOND Jean-Luc (suppléant de BLONDET Renaud), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), LAISNE Alain (suppléant de LANGLOIS Alain), HAMEL Armand (suppléant de FLAMBARD Geneviève), TRAVERT Henri (suppléant de MABIRE Caroline), BIHEL Francis (suppléant de TARDIF Thierry).

Absents excusés : MM. Mmes BLONDET Renaud, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, LANGLOIS Alain, BONIAKOS Dimitri, FLAMBARD Geneviève, LAIDET Serge, LECAILLON Alain, COLLAS-DUGENETEL Alain, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : Melle LESAGE Régine

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2010.

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir : point n° 9 - avenant contrat PLANIS pour le SIAT et point n° 10 - demande d'avis pour la vente à la commune de St Jean de la Rivière de la parcelle B 1094 appartenant au Conseil Général. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

Compte-rendu délégations :

- *délégation à M. le Président :*

- o contrôle technique gendarmerie : société Bureau Veritas pour un montant de 6 630.00 € HT
- o travaux Presbytère de la Haye d'Ectot :
 - hottes aspirantes : entreprise Robine pour un montant de 3 094.20 € HT
 - éveils des fenêtres : entreprise Poulain pour un montant de 2 430.19 € HT
- o acquisition véhicule utilitaire : SAS ASCORIA RENAULT d'un montant de 12 100.00 € HT

1. PRESENTATION SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

M. le Président fait savoir que le comité syndical du SCoT, lors de sa séance du 08 juillet 2010, a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Cotentin. Le Conseil Communautaire dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce projet ; passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

M. le Président entreprend une présentation synthétique du projet et rappelle que tous les éléments sont accessibles et téléchargeables sur le site www.cotentin.proscot.fr.

Les orientations concernant spécifiquement la Communauté de Communes de la Côte des Isles sont les suivantes :

1. Les objectifs et hypothèses de développement économique.

Le SCOT prévoit le développement de parcs d'activités pour une superficie de 40 ha :

- Deux zones d'activité à vocation mixte (commerce, PME artisanales ou industrielles) à Barneville-Carteret et à Portbail ;
- deux zones d'activité à vocation mixte autour des activités marines à Barneville-Carteret et à Portbail.

Il prévoit l'amélioration et l'amplification de l'offre de plaisance, notamment sur les ports de Barneville-Carteret et de Portbail, ainsi que les passagers à destination des îles anglo-normandes.

2. Les objectifs de développement résidentiel et de consommation de foncier.

Le SCOT fixe un objectif de création de 2 680 logements à l'échelle de la Communauté de Communes.

Ce développement résidentiel se réalisera sur une enveloppe de 158 ha.

Aucune règle générale de densité ne doit être déduite de ce chiffre. La densité s'apprécie au regard des caractéristiques des bourgs, de leur assainissement, et de leur morphologie. Les orientations d'aménagement permettent de moduler la densité.

3. Les objectifs de développement commercial.

Le SCOT identifie Barneville-Carteret comme un pôle commercial de niveau 2, ainsi que Portbail en raison de son poids touristique.

4. La prise en compte des zonages de préservation de l'environnement.

Le SCOT identifie et reprend les zonages de localisation ou préservation de l'environnement (ZNIEFF, Natura 2000...) existant sur le territoire.

5. Urbanisation et loi Littoral

Le SCOT prévoit trois secteurs de densification à l'intérieur des espaces proches du rivage, sur les communes de Barneville-Carteret, Portbail et Denneville.

M. le Président précise que Mme Geneviève Gosselin, Présidente du Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Cotentin sera présente lors de la séance de conseil communautaire du 07 octobre pour répondre à toutes les questions et interrogations. Il invite les conseillers à lui transmettre leurs questions dès que possible afin que Mme Gosselin soit en mesure d'y répondre lors de cette séance.

Ce débat sera suivi du vote du conseil communautaire.

2. CONSTRUCTION CASERNE DE GENDARMERIE DE BARNEVILLE-CARTERET

- Demandes de subvention

M. le Président fait savoir aux membres du Conseil Communautaire que l'avant-projet sommaire relatif à la construction de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret a été approuvé par le bureau des affaires immobilières de la Gendarmerie Nationale à Paris.

Il présente le plan de financement prévisionnel du projet (montants TTC) :

- coût de la construction	1 973 400 €
- maîtrise d'œuvre	165 766 €
- missions diverses	71 760 €
- prix du terrain	110 000 €
- coût global de l'opération	2 320 926 €

Financement

- subvention de l'Etat escomptée	250 704 €
- Conseil Général	66 845 €
- DDR.....	100 000 €
- emprunts et autofinancement	1 903 377 €

Il sollicite du Conseil Communautaire l'autorisation de déposer les dossiers de demande de subvention auprès des organismes partenaires et de signer tous les documents correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président à déposer les demandes de subvention pour la construction de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret et à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ces dossiers.

- Acceptation des conditions de location

M. le Président présente au Conseil Communautaire les conditions de location de la future caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret. Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 (JO du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6 % :

- soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque ou l'immeuble sera mis à disposition de la gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 1 392 800 €, soit 8 unités-logements à 174 100 €),

- soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds ci-dessus.

La valeur du terrain estimée par le service France Domaine entrera dans l'économie de l'affaire dans la limite de son prix d'acquisition si le délai entre la date d'acquisition du foncier et la date d'ouverture du chantier ne dépasse pas 5 ans.

Ce loyer sera stipulé invariable pendant la durée d'un bail de 9 ans (*le montant annuel s'élève actuellement à 90 168 €*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 39 voix pour et 1 abstention accepte les conditions de location des futurs locaux de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret.

3. PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL

M. le Président rappelle que par délibération du 18 février 2010, le Conseil Communautaire a approuvé le programme de restauration et d'aménagement visant à restaurer la fonctionnalité des cours d'eau. Il sollicite auprès du Conseil Communautaire l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour ce programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Manche,
- d'autoriser M. le Président à signer les documents correspondants.

4. MISE EN PLACE D'AIRES DE CO-VOITURAGE - ACCORD DE PRINCIPE

M. le Président présente le schéma départemental des aires de covoiturage adopté par le Conseil Général en mars 2010. Ce schéma prévoit l'aménagement de trois aires sur le territoire de la communauté de communes ainsi que les budgets prévisionnels d'investissement et de fonctionnement pour chaque site :

- aire de Saint Lô d'Ourville – les Bouillons : intersection RD 650 / RD 15
 - . investissement Conseil Général : 6 700 € TTC (2^e semestre 2010)
 - . frais fonctionnement annuels Communauté de Communes : aucun frais supplémentaires
- aire de Portbail/le Mesnil – la Picauderie : intersection RD 650 / RD 50
 - . investissement Conseil Général : 17 700 € TTC (en 2013)
 - . frais fonctionnement annuels Communauté de Communes : 250 € TTC (à partir de 2013)
- aire de les Moitiers d'Allonne – le Meaudenaville de Haut : proximité RD 650
 - . investissement Conseil Général : 4 700 € (en 2014)
 - . frais fonctionnement annuels Communauté de Communes : 900 € TTC (à partir de 2014)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe à l'entretien des trois aires de co-voiturage mises en place par le Conseil Général de la Manche sur le territoire de la Côte des Isles.

5. LOCAUX LAVERIE DE PORTBAIL

- dénonciation convention d'occupation des locaux : M. le Président fait savoir au conseil communautaire que l'ADMR a cessé l'exploitation de la laverie, dont la Communauté de Communes est propriétaire, en février 2010. Il indique que l'ADMR a dénoncé la convention d'occupation des locaux et il propose que cette dénonciation prenne effet à la date du 15 septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de dénoncer la convention d'occupation des locaux de la laverie de Portbail à compter du 15 septembre 2010.

- présentation travaux et demande autorisation dépôt déclaration de travaux : M. le Président informe le conseil communautaire que le cabinet d'infirmiers de Portbail a fait part de son intérêt pour les locaux de la laverie, précédemment occupés par l'ADMR. Il présente les locaux ainsi que les travaux nécessaires à l'accueil de cette activité. Il sollicite auprès du conseil l'autorisation de déposer une demande de déclaration de travaux et d'aménager les locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 2 abstentions :

- autorise M. le Président à déposer une demande de déclaration de travaux,
 - autorise M. le Président à lancer les consultations et retenir les entreprises nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement.
- Autorisation négociation et signature bail : M. le Président sollicite l'autorisation de signer le bail avec le cabinet d'infirmiers de Portbail pour un montant de 330.00 € par mois (indexé sur l'indice des loyers) dès que les locaux seront aménagés.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 2 abstentions, autorise M. le Président à signer le bail avec la société de fait « Infirmiers de Portbail » représentée par M. Denis Segueineau pour la location du cabinet d'infirmiers. La location débutera le 1^{er} jour du mois suivant la réception des travaux.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

M. le Président fait savoir au conseil communautaire que la Communauté de Communes envisage de mettre en place un espace jeunes dans un local communal situé rue des Ecoles à Barneville-Carteret. Les conditions de mise à disposition proposées sont les suivantes :

- mise à disposition à titre gratuit avec participation aux charges communes (électricité, chauffage...) calculée au prorata de la surface occupée
- date de mise à disposition : 1^{er} octobre 2010
- durée de la convention : 1 an renouvelable
- durée de préavis en cas de résiliation : 3 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention correspondante avec la commune de Barneville-Carteret.

7. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Budget général – décision modificative n° 2

section de fonctionnement - dépenses

- c/60622 – carburants	+ 400.00 €
- c/60623 – alimentation.....	+ 200.00 €
- c/ 60631 – produits d'entretien.....	- 200.00 €
- c/ 60632 – fourniture petit équipement.....	- 500.00 €
- c/ 6064 – fournitures administratives.....	+ 3 000.00 €
- c/ 61522 – entretien de bâtiment	- 2 000.00 €
- c/ 617 – études et recherches.....	- 2 900.00 €
- c/ 6232 – fêtes et cérémonies	+ 1 400.00 €
- c/637 – Impôts et taxes.....	+ 600.00 €
- c/022 – dépenses imprévues	- 2 300.00 €
- c/6748 – subvention budget annexe	2 300.00 €

section d'investissement - dépenses

- c/ 1641 – remboursement de prêt.....	+ 10 300.00 €
--	---------------

- c/ 2031-144 – étude golf	+ 20 500.00 €
- c/ 2111 – acquisition de terrains	- 72 400.00 €
- c/2138 – acquisition autre bâtiment.....	+ 185 000.00 €
- c/ 21578 – matériel outillage	- 1 500.00 €
- c/ 2183 – matériel de bureau et informatique ..	+ 4 500.00 €
- c/ 2184 – mobilier	- 7 800.00 €
- c/ 2313 – 114 – base nautique Portbail.....	- 100 000.00 €
- c/ 2313-122 – siège communautaire	- 3 600.00 €
- c/2313-145 – pôle jeunesse	+ 50 000.00 €
- c/ 2313-146 – gendarmerie	+ 20 000.00 €
- c/2315-150 – Voilerie Portbail	+ 15 000.00 €
- c/ 2315-144 – golf	- 120 000.00 €

Budget lotissement le Mesnil – décision modificative n° 1

section de fonctionnement - dépenses

- c/605 – achat de matériel, travaux	+ 2 300.00 €
--	--------------

section de fonctionnement - recettes

- c/774 – subventions exceptionnelles.....	+ 2 300.00 €
--	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord aux deux décisions modificatives.

8. MODIFICATION REGIE DE RECETTES CENTRE MULTIMEDIA

M. le Président rappelle que la régie du centre multimédia prévoit, dans son article 3, que le montant maximum de l'encaisse est de 150 €. Il demande une modification de cet article afin de passer ce montant à 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier l'article 3 de la régie du centre multimédia comme suit :

Article 3 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 300 €.

9. SIAT - AVENANT CONTRAT PLANIS

M. le Président indique que le cabinet PLANIS a présenté les diagnostics (général et agricole) en comité de pilotage et animé deux ateliers thématiques en juillet dernier. Il propose l'organisation d'une réunion de travail du conseil communautaire le mercredi 22 septembre 2010 à 20 h 30 afin présenter ces diagnostics et les orientations du Schéma Intercommunal d'Aménagement Territorial, pour une validation au conseil du 07 octobre 2010. Ces réunions ne sont pas prévues au marché initial et il propose la signature d'un avenant pour un montant de 575.00 € HT par réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 au marché PLANIS pour la réalisation du SIAT de la Côte des Isles.

10. DEMANDE D'AVIS VENTE PARCELLE B 1094 A SAINT JEAN DE LA RIVIERE

M. le Président présente la demande d'avis pour la vente à la commune de St Jean de la Rivière de la parcelle B 1094 appartenant au Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette vente.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Motion activité de la Poste :

Suite à la dégradation du service de distribution de la Poste depuis quelques mois, M. le Président propose l'adoption par le Conseil Communautaire d'une motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise M. le Président à transmettre la motion ci-dessous rédigée aux services intéressés :

« Les élus du Conseil Communautaire de la Côte des Isles déplorent la dégradation du service de distribution de la Poste depuis quelques mois. En effet, le délai de distribution d'un courrier à l'intérieur d'une même commune peut compter jusqu'à 9 jours. La Communauté de Communes, comme toutes les collectivités ou établissements publics, est soumise à des obligations légales en ce qui concerne le délai de convocation aux séances de conseil communautaire. Ce délai, qui est de trois jours francs, pouvait être respecté dans la mesure où le courrier était transmis une semaine à l'avance. Il n'est pas envisageable de prévoir d'envoyer les invitations dix à onze jours avant chaque réunion pour pallier les carences du service de distribution ».

- réunion des Maires avec M. le Sous-Préfet le mercredi 15 septembre 2010 à partir de 18 h
- rencontre des maires avec les représentants du monde agricole : jeudi 16 septembre 2010 à 20 h 30
- Commission Espace Rural : jeudi 23 septembre 2010 à 20 h 30
- Conférence « Eclairage Public » organisée par le syndicat Mixte du Cotentin - jeudi 30 septembre 2010 à 20 h 30 – cinéma de St Sauveur le Vicomte.
- prochaines réunions de conseil communautaire :
 - jeudi 07 octobre 2010
 - jeudi 09 décembre 2010

- Pôle Jeunesse Barneville-Plage

A la demande de M. Eugène Vrac, Mme Hélène Leseigneur, vice-présidente de la jeunesse fait état des retombées estivales en matière d'affluence et de satisfaction. Les statistiques n'ayant pas encore été établies, elle indique cependant que les parents, enfants et animateurs sont tous satisfaits des locaux et que 70 à 80 enfants ont été accueillis plusieurs journées sur les mois de juillet et août.

La séance est levée à 23 h 00